

EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS DU CONSEIL COMMUNAUTAIRE

L'an deux mil douze, le 12 décembre à 18h00, le Conseil Communautaire, légalement convoqué, s'est réuni en la Maison de l'Intercommunalité, sous la présidence de Monsieur Christian RAYOT, Président.

Étaient présents : Monsieur Christian RAYOT, Président, et Mesdames et Messieurs, Josette BESSE, Jacques BOUQUENEUR, Daniel BOUR, Laurent BROCHET, Marcel BRUNGARD, Monique DINET, Xavier DOMON, Patrice DUMORTIER, Jean-Jacques DUPREZ, Arlette ECABERT, Hubert ECOFFEY, André HELLE, Jean-Claude JACOB, Bernard LIAIS, Evelyne MANTEY, Sylvie MANZONI, Thierry MARCJAN, Robert NATALE, Cédric PERRIN, Jean-Claude TOURNIER, Elghazi ZOUNDARI **membres titulaires** et Claudine SARRET, Nicolas PETERLINI, **membres suppléants ayant reçu pouvoir d'un membre titulaire.**

Étaient excusés : Mesdames et Messieurs, Denis BANDELIER, Gérard FESSELET, Claude GIRARD, Daniel KUNTZ, Jean LOCATELLI, Bernard LAVAL, Pierre OSER, Françoise PELCAT, Jean Marc PELLETIER, Bernard TENAILLON.

Avaient donné pouvoir : Mesdames et Messieurs Denis BANDELIER à Nicolas PETERLINI, Gérard FESSELET à Sylvie MANZONI, Claude GIRARD à Jean-Claude TOURNIER, Pierre OSER à André HELLE, Bernard TENAILLON à Claudine SARRET.

Assistaient à la séance : Messieurs Claude BRUCKERT, Jean-Claude BOUROUH, Guy BOURQUIN, Hervé FRACHISSE, Eric GILBERT, Jean-Louis HOTTLET, Maurice NICOUD.

Date de convocation	Date d'affichage	Nombre de conseillers	
6 décembre 2012	6 décembre 2012	En exercice	32
		Présents	24
		Votants	27

Il est vérifié l'existence du quorum pour les décisions et appel est fait aux pouvoirs qui sont remis au Président.

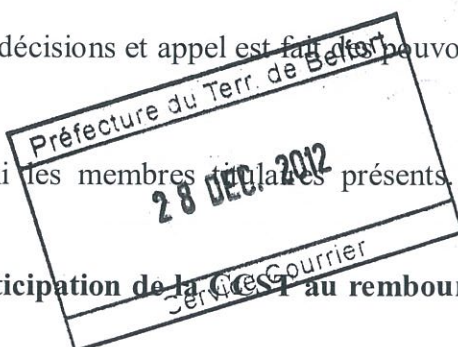
Le secrétaire de séance est désigné parmi les membres titulaires présents. Josette BESSE est désignée.

2012-07-36 – Budget Assainissement-Participation de la CCST au remboursement d'emprunt en faveur de la CCBB

Rapporteur: Jean-Claude TOURNIER

Vu l'article L5211-25-1 du Code Général des Collectivités Territoriales

Dans le cadre de la reprise des éléments du passif de la CCBB,



Il convient de passer une convention définissant les engagements réciproques des parties pour le remboursement des prêts restant partiellement à charge des deux collectivités après partage du passif de la CCBB :

- ✱ Prêt 00160 000605469 01 taux fixe, contracté par le service assainissement pour le financement d'études d'assainissement, clé de répartition au M3

Capital restant dû au 31.12.2012 = EUR 41 999.54 X 41.46 % = EUR 17413 à rembourser par la CCST

La durée restante sera de 60 mois et 21 termes. Dernière échéance le 31/12/2017.

Echéance actuelle EUR 2031.26

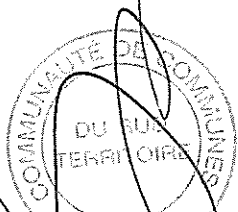
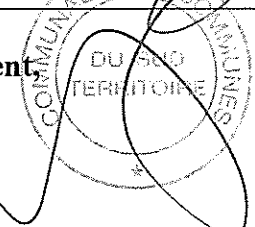
SOIT part CCBB 2031.26 X 58.54 % = 1189.10 EUR part CCST 842.16 EUR

PART à verser annuellement à la CCBB service assainissement 842.16 X 4 = 3368.64 EUR

Le Conseil Communautaire, après en avoir débattu, à l'unanimité des membres présents, décide :

- d'accepter la proposition de participation aux échéances de l'emprunt de la CCBB énoncé ci-dessus,
- d'autoriser le Président à signer tout document administratif, juridique et financier relatif à cette décision.
-

Annexe : Proposition de convention

<p>Le Président soussigné, certifie que la convocation du Conseil Communautaire et le compte rendu de la présente délibération ont été affichés conformément à la législation en vigueur.</p> <p>Acte rendu exécutoire après dépôt en Préfecture le 28 DEC. 2012 Et publication ou notification le 8 DEC. 2012</p> <p>Le Président,</p> 	<p>Le Président,</p> 
---	--